

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

SIDA Question écrite n° 2792

#### Texte de la question

M Bernard Bosson attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porteparole du Gouvernement sur le probleme de la population des hemophiles contamines par le virus HIV. du sida
par le biais des produits sanguins destines a les soigner. Si la reaction des pouvoirs publics a ete rapide des que
le virus a ete isole et si la decision d'aout 1985, prise par M Laurent Fabius de faire proceder au depistage
systematique de tous les dons de sang ont permis d'augmenter la securite vis-a-vis des plasmas destines a la
fabrication des produits antihemophiliques, il n'en demeure pas moins qu'il existe plusieurs dizaines de cas de
deces et plus de 1 500 contaminations imputables a cette catastrophe. Les consequences directes et
dramatiques pour les interesses sont naturellement d'ordre physique mais aussi d'ordre moral, psychologique et
materiel. Aussi semblerait-il logique que la solidarite nationale puisse s'exercer clairement, comme dans d'autres
cas, par des mesures d'indemnisations et de prise en charge globale du dommage subi par les hemophiles et
leurs familles. Quelles sont les mesures actuellement envisagees pour repondre de facon efficace au probleme
pose ?

### Texte de la réponse

Reponse. - La contamination d'une partie de la population française par les produits sanguins est un veritable drame humain qui figure au premier rang des preoccupations du ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale. Malheureusement, pour la plupart, ces contaminations se sont produites a une epoque ou il n'existait aucun moyen scientifique ou technique de prevenir ce risque, qui a particulierement touche la population hemophile. Les mesures prises en faveur de celle-ci concernent trois domaines essentiels : la securite des produits sanguins, l'organisation des soins, l'information des personnes. Dans un premier temps, des facteurs anti-hemophiliques de plus en plus surs ont pu etre obtnus grace a la mise en place des le 1er aout 1985 du depistage obligatoire des anticorps anti-VIH sur tous les dons de sang et grace a l'adoption en cours de production de techniques d'inactivation virale, efficaces non seulement contre le virus du Sida mais egalement contre celui de l'hepatite non A - non B D'autre part, un groupe de travail mis en place a la fin de l'annee 1987 a permis de completer ces mesures par une serie de propositions visant a ameliorer le dispositif de prise en charge medicale des hemophiles et notamment des seropositifs : coordination des services medicaux et sociaux existants au sein de centres regionaux de traitement, creation de postes supplementaires de praticiens hospitaliers dans les services specialises, developpement de l'autotraitement. Enfin, il est a noter que le systeme de protection sociale français est de nature a repondre efficacement aux besoins medicaux des hemophiles, dont les soins sont pris en charge a 100 p 100 par l'assurance maladie, et a leurs besoins sociaux (aides familiales notamment). Il importe donc de developper une information reciproque, des services medicoadministratifs sur la situation des hemophiles en difficulte et de ceux-ci sur les possibilites et les recours qui s'offrent a eux. A cet effet, une subvention de 300 000 F a ete allouee en 1988 a l'Association française des hemophiles, et reconduite en 1989, afin qu'elle se dote d'un secretariat medico-social. De plus le ministere editera en 1989 un guide d'informations pratiques destine aux hemophiles et participera au financement de supports d'information complementaires (films, depliants, brochures) a l'attention des medecins, des hemophiles

et de leur famille. Sur le plan financier, les demandes d'indemnisation deposees aupres des centres de transfusion sanguine et mettant en cause leurs compagnies d'assurance sont du ressort de celles-ci, et, le cas echeant, des tribunaux competents. Enfin, au titre de la solidarite nationale, pour tenir compte de la situation de detresse particuliere des hemophiles atteints d'un Sida avere et des familles d'hemophiles decedes du fait de cette contamination, a titre exceptionnel il a ete decide la creation d'un fonds de solidarite aupres de l'agence de lutte contre le Sida qui attribuera, au vue de l'avis d'un comite cree a cet effet, une aide moyenne de 100 000 F par cas.

#### Données clés

Auteur: M. Bosson Bernard

Circonscription: - Union du Centre Type de question: Question écrite Numéro de la question: 2792 Rubrique: Sante publique

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2580